

Les liens des centrales syndicales, de la grande bourgeoisie et de l'Etat bourgeois en France

lundi 15 novembre 2010, par [Robert Paris](#)

Rosa Luxemburg : "La lutte de la classe ouvrière contre la classe capitaliste est nécessairement une lutte politique. Les intérêts de classe de la bourgeoisie ne peuvent manquer d'engendrer une volonté de réduire les syndicats à une activité mesquine et étroite dans le cadre du système existant."

"En réalité, toute la tâche de la bourgeoisie consiste à liquider les syndicats, en tant qu'organes de lutte des classes, et à les remplacer par la bureaucratie syndicale comme organe de direction de l'État bourgeois sur les ouvriers."

Léon Trotsky

dans "Les syndicats à l'époque de décadence impérialiste"



1 – L'intégration des appareils des centrales dans un réseau d'organisme de collaboration de classe

Même si le syndicalisme est déjà au quotidien une école de réformisme et de collaboration (une fabrique de négociateurs, tampons entre patrons et salariés), les militants syndicalistes d'entreprise ne ressemblent en rien à l'appareil qui ne fait que participer à des organismes de cogestion de l'Etat et des entreprises. Un nombre très important de membres de l'appareil ont des fonctions de hauts fonctionnaires ou de patrons et aucun rôle militant. La mentalité va bien entendu avec...

Les syndicats font en effet partie du Conseil économique et social, du Conseil du plan, de la direction de la fonction publique d'Etat et des commissions consultatives de la fonction publique. Ils font également partie de toute une série "hauts conseils" comme le Haut conseil de l'assurance maladie ou le Haut conseil contre les discriminations, ou le Haut conseil de la santé publique, etc...

Unedic, Assedic, Sécurité sociale, caisses de retraite et de retraite complémentaire et autres organismes de protections sociale sont cogérés par les patrons et les syndicats ce qui fait de ces derniers des patrons à part entière qui cogèrent le personnel et les comptes.

Ils participent à la direction des organismes d'Etat et des organismes mixtes dont certains grands trusts.

Ils participent à des organismes de la justice comme le prud'hommes.

Les syndicats appartiennent aux comités interprofessionnels du logement de l'ESL (Union des entreprises et des salariés pour le logement), organisme qui chapeaute le 1% logement. Cette déclaration radicale et surtout publique contraste avec la discrétion avec laquelle se

tenaient jusqu'alors les discussions sur le financement de l'Agence nationale pour l'habitat (Anah) et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru).

Les syndicats participent à bien des directions de trusts comme Aventis, ou au conseil d'administration de Renault et de l'Alliance Renault-Nissan.

Ils nomment bien des membres des conseils d'administration d'écoles comme l'ENA et font partie du conseil de l'Education nationale.

Ils participent à la direction de nombre d'organismes de l'Europe institutionnelle.

Tout cela fait du monde, des emplois d'apparatchiks, des sous et ... des préoccupations qui sont très loin de celles des travailleurs !!!

L'Etat attache de l'importance à la formation de tous ces membres des appareils syndicaux chargés de participer à la direction de la société bourgeoise.

En voici un exemple :

"Formation pour les militants exerçant des fonctions syndicales

Modalités de la formation économique, sociale et syndicale des salariés appelés à exercer des fonctions syndicales

Art. L. 452-1. La formation des salariés appelés à exercer des responsabilités syndicales, notamment au sein d'organismes de caractère économique et social, peut être assurée :

a) Soit par des centres spécialisés, directement rattachés aux organisations syndicales les plus représentatives ;

b) Soit par des instituts d'universités ou de facultés.

Toutefois, des organismes dont la spécialisation totale ou partielle serait assurée en accord avec des organisations syndicales peuvent participer à la formation des salariés appelés à exercer des responsabilités syndicales. Pour bénéficier des dispositions des articles L. 452-2 et 452-3 ci-dessous, ils doivent avoir reçu l'agrément du ministre chargé du travail.

Art. L. 452-2. L'Etat apporte une aide financière à la formation des salariés telle qu'elle est assurée par les centres, instituts et organismes mentionnés à l'article précédent. Des crédits sont inscrits à cet effet au budget du ministère chargé du travail. Des crédits destinés à contribuer en la matière au fonctionnement des instituts d'université ou de faculté sont également inscrits au budget du ministère chargé de l'éducation nationale.

Art. L. 452-3. Pour bénéficier de l'aide prévue à l'article précédent, les organismes mentionnés ci-dessus établissent des programmes préalables de stages ou de sessions précisant notamment, les matières enseignées et la durée de scolarité.

Des conventions conclues à cet effet entre les organismes mentionnés au a) du premier alinéa et au dernier alinéa de l'article L.452.1 et les ministères intéressés ou les universités, facultés, instituts d'université ou de faculté, prévoient les conditions dans lesquelles cette aide est utilisée, notamment pour la rémunération du corps enseignant et l'octroi de bourses d'études."

2- L'argent et le pouvoir

L'Etat et les patrons arrosent les centrales syndicales bien au delà que la loi le leur impose. Pour donner un exemple, le trust renault, dépassant ses obligations légales, attribue aux syndicats un surcroît de 2% pris en proportion de la masse salariale : sur un trust aussi riche, ce n'est pas rien ! L'argent parvient surtout, non au syndicat de Renault mais à la centrale CGT ! Il faut bien qu'il en attende un retour.

Les cotisations des adhérents représentent une part très faible du financement des syndicats, liée à leur faible nombre d'adhérents (Moins de 10% de la population active est syndiquée). On estime à un peu plus de 20% la part de ces cotisations dans les ressources des syndicats.

D'où provient le reste ? Des « subventions publiques ou parapubliques », en provenance des collectivités territoriales, ou de l'État : le projet de loi de finances 2008 prévoit ainsi 29,9 millions d'euros au titre du « dialogue social et de la démocratie sociale » (formations des responsables syndicaux...). Une somme à laquelle il faut ajouter des compensations pour la gestion des organismes paritaires (Sécurité sociale, Unédic) et un pourcentage pris sur les fonds récoltés pour la formation professionnelle (40 millions chaque année, répartis à parts égales entre patronat et syndicats).

Les centrales syndicales ont des comptes tout ce qu'il y a de plus occultes qui ont fait coulé de l'encre bien souvent (voir notamment la caisse noire de l'UIMM). Ils ne financent pas leurs dépenses par leurs cotisations (moins de 30%).

L'Etat finance directement les syndicats par un cadeau annuel de plusieurs centaines de millions d'euros sous des formes diverses.

500 et 900 millions d'euros sont versés au titre de missions d'intérêt général : formation, contributions au temps passé pour les négociations collectives, participation aux gestions paritaires (CNAM etc)... Ces financements affluent notamment de Bercy et du ministère de l'Emploi.

Par exemple, des subventions accordées sur le fonds de la Réforme de l'Etat par le ministère de la Fonction Publique à hauteur de 2,5 millions d'euros pour financer les stages ouvrent droit au congé pour formation syndicale. Toutefois, nous dit le rapport Hadas-Lebel de 2006, *"la DGAFP (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique) n'exerce aucun contrôle sur l'emploi de ces crédits."*

Des dotations financières sont versées au titre de la gestion des organismes paritaires (Sécurité sociale, Unédic) ainsi qu'une part prise sur les fonds récoltés pour la formation professionnelle (40 millions € par an, répartis à parts égales entre patronat et syndicats).

Le reste provient directement des patrons privés et des entreprises mixtes comme la SNCF ou EDF...

Pour « fluidifier les relations sociales », les syndicats patronaux n'ont pas hésité à utiliser des voies inavouables, comme le révélait le livre « l'argent noir des syndicats », publié en 2008. Les pratiques obscures des structures censées faciliter l'insertion des handicapés, des organisations de formation professionnelle ou encore des comités censés gérer le 1% logement en sont des exemples éloquentes.

Grâce à un tableau publié dans le rapport Hadas-Lebel, on peut évaluer les budgets annuels plus ou moins officiels de 4 centrales :

- ▶ CGT : 220,6 Millions d'euros de budget dont 145 millions hors cotisations
- ▶ FO : 61 millions d'euros de budget annuel dont 26 millions hors cotisations
- ▶ CFDT : 138 millions d'euros de budget annuel dont 69 millions hors cotisations
- ▶ CFTC : 60 millions d'euros de budget annuel dont 48 millions hors cotisations

Au moins pour ces 4 syndicats, le montant des subventions directes ou indirectes pourrait être d'à minima 288 millions d'euros...bien que, le rapport Lebel le dit clairement, ces chiffres soient "invérifiables au vu des données disponibles".

Confession de François Chérèque, ce lundi 8 octobre dans le Figaro : « La CFDT est financée à 30% par des fonds publics, sur un "budget total de 41 millions d'euros", précise-t-il... après un temps d'hésitation. » La CGT se refuse à communiquer le moindre chiffre pour l'instant. Voilà pour la partie émergée de l'iceberg. Le reste est très flou.

Notes de frais mirbolantes, achat de chevaux de course...

Depuis dix ans, l'Igas et la Cour des comptes ont mis en lumière les nombreuses dérives du système de financement extérieur. Car les syndicats peuvent aussi recourir à des financements privés. En 2000, l'Inspection générale des affaires sociales met les pieds dans la Caisse de retraite interentreprises (CRI), une retraite complémentaire du régime des salariés (Arrco). Le pot aux roses apparaît aux députés UMP qui se penchent sur le sujet :

« Cette enquête effectuée entre février et mai 1999 a mis en lumière "tout un système de financement direct ou indirect des syndicats" et une "gestion opaque" de la caisse de retraite complémentaire : spéculation avec l'argent des retraites, gras salaires et notes de frais mirobolantes pour les dirigeants du groupe, achat de chevaux de concours hippique, gestion de la retraite apparaissant comme une "préoccupation secondaire", contrôle quasi inexistant de l'Arrco sur l'utilisation des fonds. Selon ce rapport, le CRI aurait versé entre 1995 et 1999, 34,3 millions de francs aux syndicats, en salaires pour certains permanents, présentés dans les comptes comme des "délégués extérieurs" ou en "convention d'assistance technique" prévoyant des honoraires et des remboursements de frais. »

Que se passe-t-il ? Rien. Quatre ans plus tard, l'Igas remet les pieds dans le plat, cette fois-ci sur la délicate question des « mis à disposition ». Des milliers de salariés gracieusement mis au service des syndicats par des entreprises publiques ou des administrations. En termes voilés, cela donne l'analyse suivante des inspecteurs de l'Igas :

« Il est pourtant de notoriété publique que de très nombreux permanents syndicaux sont mis à disposition par l'Etat, les organismes de Sécurité sociale et des entreprises privées ou publiques sans aucune base juridique. Cette situation met en péril non seulement les employeurs, qui financent des emplois fictifs, mais aussi les représentants syndicaux eux-mêmes, alors que leur dévouement à l'activité syndicale est généralement incontestable."

3- Le rôle social et politique

Si la bourgeoisie a commencé par combattre, et avec quelle violence, les syndicats, les interdisant et pourchassant et privant d'emploi et même de liberté leurs militants, bien vite aussi, devant leur force grandissante malgré la répression, certains de ses représentants ont imaginé une politique plus subtile : en les associant à la gestion des affaires sociales, voire à la gestion de l'économie capitaliste, les intégrer dans le système et transformer des contestataires en responsables et en garants de celui-ci.

En France, la première expérience de commissions paritaires patronat-syndicat remonte à la 1^{ère} guerre mondiale. En récompense à son ralliement à l'Union sacrée, la CGT de Léon Jouhaux fut conviée dès 1915 à venir discuter avec les représentants patronaux des problèmes de la production, des conditions de travail et de salaires. En 1917 des commissions paritaires, dites « de conciliation et d'arbitrage » étaient mises en place en vue d'éviter les grèves et de procéder à l'envoi au front des ouvriers récalcitrants.

Trente ans plus tard, à l'époque de la Libération, l'intégration des syndicats aux institutions a été conçue non seulement comme un moyen de faire participer les organisations ouvrières à l'effort de reconstruction, mais comme un élément essentiel et durable du système capitaliste français reconstruit. L'ordonnance de février 1945 instituant les Comités d'entreprise, celle d'octobre 1945 instituant le régime général de la Sécurité sociale, le statut d'octobre 1946 sur le statut de la Fonction publique, sont autant d'étapes dans leur institutionnalisation. L'intégration nationale

Depuis 1945, les syndicats participent à la gestion paritaire et sont même majoritaires dans le Conseil d'administration des caisses primaires (assurance maladie, allocations familiales...) qui relayent la Sécurité sociale à l'échelon local, départemental ou régional. Ainsi leur était confiée la gestion de sommes considérables (8% du PIB déjà en 1945),

d'organismes qui ont une importance considérable pour les salariés, leur vie quotidienne et leur santé. Des accords ultérieurs entre patronat et syndicats ont étendu la cogestion paritaire à d'autres régimes sociaux : celui des caisses de retraite complémentaire (instituées en 1947 pour les cadres et en 1957 pour l'ensemble des salariés), celui de l'assurance-chômage datant de 1958, ou encore celui de la formation pour adultes.

C'est aussi pendant la période de la reconstruction que les syndicats ont été intégrés aux structures administratives de l'appareil d'Etat. Encore aujourd'hui, ils sont associés à la gestion des 3 fonctions publiques (Etat, collectivités territoriales et hôpitaux) au travers des commissions administratives paritaires (CAP). Des représentants syndicaux sont également intégrés dans les conseils d'administration de toutes les entreprises nationalisées à cette même époque (gaz, électricité, banques, assurances, mines). Par ailleurs, les confédérations syndicales siègent dans les conseils économiques, au niveau national et régional, et dans d'innombrables commissions consultatives concernant les orientations économiques et sociales. Enfin les syndicalistes fournissent la moitié des juges dans les conseils prud'homaux ou les membres de commissions de recours gracieux de la Sécurité sociale qui examinent les réclamations des assurés. Une nouvelle place dans l'entreprise

Au niveau de l'entreprise, la gestion des oeuvres sociales (depuis les restaurants d'entreprise jusqu'aux bibliothèques, en passant par les activités culturelles et sportives et les centres de vacances) est confiée aux élus du Comité d'entreprise (CE). Au-delà, le CE est investi d'un « rôle d'information » du personnel sur la situation économique de l'entreprise, des projets d'investissement et il est « consulté » en matière d'horaires, de congés et de plans sociaux. Dès les années 50, certaines grandes entreprises, comme Renault et d'autres, ont institué le principe de la participation des syndicats à la discussion sur l'ajustement périodique des salaires.

La reconnaissance de la section syndicale d'entreprise par la loi de décembre 1968 a accordé de nouveaux moyens en heures de délégation, locaux et autres moyens matériels. Après 1968, les comités d'entreprise ont ainsi connu un véritable essor, concernant 24 000 établissements et 5,6 millions de salariés en 1976 contre 9000 établissements et 2,4 millions de salariés en 1966. Mais ce sont les lois Auroux de 1982 qui ont donné un coup de fouet à l'institutionnalisation du syndicat dans l'entreprise, en multipliant les espaces de discussion entre directions des entreprises et organisations syndicales. Outre la reconnaissance de la section syndicale pour les entreprises de moins de 50 salariés et la création des Comités hygiène et sécurité (CHSCT) avec représentation syndicale, les lois Auroux ont imposé une négociation annuelle sur les salaires entre les employeurs et les syndicats par l'intermédiaire des CE. A cela se sont ajoutées toutes les fonctions attribuées par les directions d'entreprise aux syndicalistes : délégués centraux au Comité central d'entreprise (CCE), délégués aux comités de groupe (depuis 1994 dans les entreprises de dimension européenne), représentants aux conseils d'administration, etc. Les contreparties

Il est hors de doute qu'aujourd'hui les militants syndicaux bénéficient, pour accomplir leur tâche, de facilités et de possibilités dont les générations du début du siècle n'auraient sans doute même pas osé rêver. Dans la mesure où cela permet une meilleure défense des droits des salariés on ne peut que s'en féliciter.

Pourtant chaque concession majeure faite aux organisations syndicales l'a toujours été dans des circonstances où la bourgeoisie avait besoin de neutraliser, voire de mobiliser les travailleurs : efforts de guerre, efforts de reconstruction du pays, nécessité d'effacer les conséquences d'une grève générale, nécessité pour le gouvernement de s'assurer du calme social, etc... Il s'agissait d'un donnant-donnant, mais dans lequel c'étaient les organisations syndicales qui recevaient mais les travailleurs qui donnaient. Car à chaque fois les directions syndicales ont en effet accepté, contre les nouveaux avantages qui leur étaient octroyés, d'imposer aux travailleurs et d'abord à leurs propres militants les sacrifices demandés par la bourgeoisie.

Pour les militants syndicaux eux-mêmes les nouvelles possibilités offertes ne vont pas sans pièges et chausse-trappes. Certes ils ont du temps pour remplir leurs tâches syndicales : heures de délégation payées par l'employeur dans le privé, « mises à disposition » dans les administrations. Grâce au cumul des mandats (2 à 3 en moyenne d'après les enquêtes internes à la CGT et à la CFDT), et des autorisations d'absence, bien des syndicalistes sont transformés en « permanents de fait ». D'un autre côté ils sont de plus en plus sollicités par les instances paritaires, les réunions et les négociations avec l'employeur, auxquelles s'ajoutent les réunions dans les instances des unions et fédérations. Même les mandats de délégués du personnel sont accaparés pour de telles tâches, réduisant d'autant les liens avec les salariés sur le terrain. La chute du nombre d'adhérents, et donc de salariés prêts à donner un peu de temps pour faire marcher le syndicat aidant, la section syndicale n'a plus de vie qu'à travers le temps octroyé par le patron. C'est ainsi que des militants dévoués et honnêtes sont transformés, à leur insu et insidieusement, en bureaucrates coupés des travailleurs dont ils sont censés représenter les intérêts ou les exigences.

L'intégration des organisations syndicales au pouvoir de l'Etat

Il y a un aspect commun dans le développement ou, plus exactement, dans la dégénérescence des organisations syndicales modernes dans le monde entier : c'est leur rapprochement et leur intégration au pouvoir d'Etat.

Ce processus est également caractéristique pour les syndicats neutres, sociaux-démocrates, communistes et anarchistes. Ce fait seul indique que la tendance à s'intégrer à l'Etat n'est pas inhérente à telle ou telle doctrine, mais résulte des conditions sociales communes pour tous les syndicats.

Le capitalisme monopolisateur n'est pas basé sur la concurrence et sur l'initiative privée, mais sur un commandement central.

Les cliques capitalistes, à la tête de trusts puissants, des syndicats, des consortiums bancaires, etc., contrôlent la vie économique au même niveau que le pouvoir d'Etat et, à chaque instant, elles ont recours à la collaboration de ce dernier. A leur tour les syndicats, dans les branches les plus importantes de l'industrie, se trouvent privés de la possibilité de profiter de la concurrence entre les diverses entreprises. Ils doivent affronter un adversaire capitaliste centralisé, intimement lié au pouvoir de l'Etat. De là découle pour les syndicats, dans la mesure où ils restent sur des positions réformistes – c'est à dire sur des positions basées sur l'adaptation à la propriété privée – la nécessité de s'adapter à l'Etat capitaliste et de tenter de coopérer avec lui.

Aux yeux de la bureaucratie du mouvement syndical, la tâche essentielle consiste à " libérer " l'Etat de l'emprise capitaliste en affaiblissant sa dépendance envers les trusts et en l'attirant à lui. Cette attitude est en complète harmonie avec la position sociale de l'aristocratie et de la bureaucratie ouvrière qui combattent pour obtenir quelques miettes dans le partage des sur-profits du capitalisme impérialiste.

Dans leurs discours, les bureaucrates travaillistes font tout leur possible pour essayer de prouver à l'Etat – démocratique – combien ils sont dignes de confiance

et indispensables en temps de paix, et plus spécialement en temps de guerre. Par la transformation des syndicats en organismes d'Etat, le fascisme n'invente rien de nouveau, il ne fait que pousser à leurs ultimes conséquences toutes les tendances inhérentes au capitalisme.

Les pays coloniaux et semi-coloniaux ne sont pas sous la domination d'un capitalisme indigène, mais sous celle de l'impérialisme étranger. Cependant, ceci n'écarte pas, mais renforce au contraire, le besoin des liens directs, journaliers et pratiques, entre les magnats du capitalisme et les gouvernements coloniaux et semi-coloniaux qui, en fait, dépendent d'eux.

Dans la mesure où le capitalisme impérialiste crée dans les pays coloniaux et semi-coloniaux une couche d'aristocratie et de bureaucratie ouvrière, celle-ci sollicite le soutien de ces gouvernements comme protecteurs et tuteurs et parfois comme arbitres.

Cela constitue la base sociale la plus importante du caractère bonapartiste et semi-bonapartiste des gouvernements dans les colonies, et en général dans les pays " arriérés ". Cela constitue également la base de la dépendance des syndicats réformistes vis-à-vis de l'Etat.

Au Mexique, les syndicats ont été transformés par la loi en institutions semi-étatiques et ont, par conséquent, acquis un caractère semi-totalitaire. L'étatisation des syndicats, suivant la conception des législateurs, fut introduite dans l'intérêt des travailleurs, dans le but de leur assurer une influence dans la vie gouvernementale ou économique. Mais dans la mesure où le capitalisme impérialiste étranger domine l'Etat national et où il lui est possible de renverser la démocratie instable et de la remplacer immédiatement par une dictature fasciste ouverte, dans cette mesure, la législation se rapportant aux syndicats peut facilement devenir une arme dans les mains de la dictature impérialiste. Mots d'ordre pour l'indépendance des syndicats

De ce qui précède, il semblerait facile à première vue de conclure que les syndicats renoncent à être eux-mêmes à l'époque impérialiste, qu'ils ne laissent presque plus de place à la démocratie ouvrière qui, dans les bons vieux temps, quand le libre échange dominait sur l'arène économique, constituait le contenu même de la vie intérieure des organisations ouvrières. On pourrait également estimer qu'en l'absence de démocratie ouvrière, il ne peut y avoir de lutte ouverte pour exercer une influence sur les membres des syndicats et que, de ce fait, l'arène principale du travail révolutionnaire au sein des syndicats disparaît. Une telle position serait fondamentalement fautive. Nous ne pouvons pas choisir le champ et les conditions de notre activité selon nos seuls désirs ou aversions. Il est infiniment plus difficile de lutter pour influencer la masse ouvrière dans un Etat totalitaire et semi-totalitaire que dans une démocratie. Cette remarque s'applique également aux syndicats dont la destinée reflète l'évolution des Etats capitalistes. Mais nous ne pouvons pas renoncer à travailler avec les ouvriers en Allemagne simplement parce que le régime totalitaire y rend un tel travail extrêmement difficile. Pour la même

raison, nous ne pouvons renoncer à la lutte dans les organisations du travail obligatoire créées par le fascisme. A plus forte raison, nous ne pouvons pas renoncer à un travail systématique au sein des syndicats d'un régime totalitaire ou semi-totalitaire simplement parce qu'ils dépendent directement ou indirectement de l'Etat ouvrier ou parce que la bureaucratie prive les révolutionnaires de la possibilité de travailler librement dans ces syndicats. Il est nécessaire de conduire la lutte sous toutes ces conditions concrètes qui ont été créées par le développement précédent, y compris les fautes de la classe ouvrière et les crimes de ses chefs.

Dans les pays fascistes et semi-fascistes, tout travail révolutionnaire ne peut être qu'illégal et clandestin. Il est nécessaire de nous adapter nous-mêmes aux conditions concrètes existant dans les syndicats de chaque pays afin de mobiliser les masses, non seulement contre la bourgeoisie, mais aussi contre le régime totalitaire régnant dans les syndicats eux-mêmes et contre les leaders qui renforcent ce régime.

Le mot d'ordre essentiel dans cette lutte est : indépendance complète et inconditionnelle des syndicats vis-à-vis de l'Etat capitaliste. Cela signifie : lutte pour transformer les syndicats en organes des masses exploitées et non en organes d'une aristocratie ouvrière.

Le second mot d'ordre est : démocratie dans les syndicats.

Ce second mot d'ordre découle directement du premier et présuppose pour sa réalisation la complète liberté des syndicats vis-à-vis de l'Etat impérialiste ou colonial.

En d'autres termes, à l'époque actuelle, les syndicats ne peuvent pas être de simples organes de la démocratie comme à l'époque du capitalisme libre-échangiste, et ils ne peuvent pas rester plus longtemps politiquement neutres, c'est-à-dire se limiter à la défense des intérêts quotidiens de la classe ouvrière. Ils ne peuvent pas être plus longtemps anarchistes, c'est-à-dire ignorer l'influence décisive de l'Etat sur la vie des peuples et des classes.

Ils ne peuvent pas être plus longtemps réformistes, parce que les conditions objectives ne permettent plus de réformes sérieuses et durables. Les syndicats de notre époque peuvent ou bien servir comme instruments secondaires du capitalisme impérialiste pour subordonner et discipliner les travailleurs et empêcher la révolution, ou bien au contraire devenir les instruments du mouvement révolutionnaire du prolétariat.

La neutralité des syndicats est complètement et irrémédiablement chose passée et morte avec la libre démocratie bourgeoise.

(...)

Le capitalisme monopolisateur et les syndicats

Le capitalisme monopolisateur est de moins en moins prêt à admettre à nouveau l'indépendance des syndicats. Il exige de la bureaucratie réformiste et de l'aristocratie ouvrière, qui ramassent les miettes de sa table, qu'elles soient toutes les deux transformées en sa police politique aux yeux de la classe ouvrière. Si cela ne se réalise pas, la bureaucratie ouvrière est supprimée et remplacée par les fascistes. Alors tous les efforts de l'aristocratie ouvrière, au service de l'impérialisme, ne peuvent la sauver plus longtemps de la destruction.

A un certain degré de l'intensification des contradictions de classe dans chaque pays et des antagonismes entre les nations, le capitalisme impérialiste ne peut plus tolérer une bureaucratie réformiste (au moins jusqu'à un certain point) que si cette dernière agit directement comme actionnaire, petite mais active, dans les entreprises impérialistes, dans leurs plans et dans leurs programmes, au sein même du pays aussi bien que sur l'arène mondiale. Le social réformisme doit être transformé en social impérialisme dans le but de prolonger son existence et rien de plus car, dans cette voie, il n'y a en général aucune issue.

Cela signifie-t-il qu'à l'époque impérialiste, il ne peut exister, en général, de syndicats indépendants ? Poser la question de cette façon serait fondamentalement erroné. Impossible est en effet l'existence de syndicats réformistes indépendants ou semi-indépendants. Tout à fait possible est l'existence de syndicats révolutionnaires qui non seulement ne sont plus des soutiens de la police impérialiste, mais qui se fixent comme tâche de renverser directement le système capitaliste. A l'époque de l'impérialisme décadent, les syndicats ne peuvent être réellement indépendants que dans la mesure où ils sont consciemment dans l'action des organes de la révolution prolétarienne. Dans ce sens, le programme transitoire adopté par le dernier Congrès de la IV^{ème} internationale est non seulement le programme d'activité du parti mais, dans ses lignes essentielles, également le programme de l'activité syndicale.

(...)

En France

En France, il n'y avait pas de place pour une existence indépendante des syndicats staliniens. Ils s'unirent aux soi-disant anarcho-syndicalistes sous la direction de Jouhaux et, comme résultat de cette unification, il y eut un déplacement général du mouvement syndical, non vers la gauche, mais vers la droite.

La direction de la CGT est l'agence la plus directe et la plus ouverte du capitalisme impérialiste français. Aux Etats-Unis

Aux Etats-Unis, le mouvement syndical est passé au cours de ces dernières années par une période très mouvementée. La montée du CIO met en évidence les tendances révolutionnaires qui se manifestent dans les masses travailleuses. Cependant, remarquable et significatif au plus haut degré est le fait que la nouvelle organisation syndicale de gauche, à peine fondée, tombait sous la coupe de l'Etat

impérialiste. La lutte entre les dirigeants de l'ancienne fédération et ceux de la nouvelle se réduit dans une large mesure à une lutte pour parvenir à la collaboration avec Roosevelt et son cabinet pour obtenir leur appui. En Espagne

Non moins significatif, bien que dans un sens différent, est le développement ou la dégénérescence des syndicats espagnols.

Dans les syndicats socialistes, tous les éléments dirigeants qui dans une certaine mesure représentaient l'indépendance du mouvement syndical, furent mis à l'écart. Quant aux syndicats anarcho-syndicalistes, ils furent transformés en instruments de la bourgeoisie républicaine.

Leurs leaders devinrent des ministres conservateurs bourgeois. Le fait que cette transformation eut lieu pendant la guerre civile n'amoindrit pas sa signification. La guerre est une continuation de la politique. Elle en favorise les développements, met à nu leurs caractères fondamentaux, détruit tout ce qui est pourri, faux, équivoque, et maintient seulement ce qui est essentiel. Le glissement des syndicats vers la droite est dû à l'exacerbation des contradictions sociales et internationales. Les leaders du mouvement syndical sentaient, comprenaient, ou on leur avait fait comprendre, que ce n'était plus le moment de jouer à l'opposition. Chaque mouvement d'opposition au sein du mouvement syndical, et spécialement au sommet, menace de provoquer un formidable mouvement de masses et de créer ainsi des difficultés à l'impérialisme national. Cela motive le glissement des syndicats vers la droite et la suppression de la démocratie ouvrière dans les syndicats, l'évolution vers le régime totalitaire, caractéristique fondamentale de la période. En Hollande

Nous devons également évoquer le cas de la Hollande où non seulement le mouvement syndical réformiste fut un appui pour l'impérialisme, mais où la soi-disant organisation anarcho-syndicaliste passa également sous le contrôle du gouvernement impérialiste. En dépit de ses sympathies platoniques pour la IVème Internationale, Sneevliet, le secrétaire de l'organisation, avait, comme député au parlement hollandais, pour premier objectif d'éviter que les foudres du gouvernement ne s'abattent sur son organisation syndicale.

(...)

Des syndicats démocratiques dans le vieux sens du terme, c'est-à-dire des organismes dans le cadre desquels différentes tendances s'affrontent plus ou moins librement au sein d'une même organisation de masse, ne peuvent plus exister longtemps.

Tout comme il est impossible de revenir à l'Etat démocratique bourgeois, il est impossible de revenir à la vieille démocratie ouvrière. Le sort de l'un reflète le sort de l'autre. Il est un fait certain que l'indépendance des syndicats, dans un sens de classe, dans leur rapport avec l'Etat bourgeois, ne peut être assurée, dans les conditions actuelles, que par une direction complètement révolutionnaire qui est la

direction de la IV^{ème} Internationale. Cette direction, naturellement, peut et doit être rationnelle et assurer aux syndicats le maximum de démocratie concevable dans les conditions concrètes actuelles. Mais sans la direction politique de la IV^{ème} Internationale, l'indépendance des syndicats est impossible.

Léon Trotsky

extraits de "Les syndicats à l'époque impérialiste"

Les syndicats, même les plus puissants, n'embrassent pas plus de 20 à 25 % de la classe ouvrière et, d'ailleurs, ses couches les plus qualifiées et les mieux payées. La majorité la plus opprimée de la classe ouvrière n'est entraînée dans la lutte qu'épisodiquement, dans les périodes d'essor exceptionnel du mouvement ouvrier. A ces moments là, il est nécessaire de créer des organisations ad hoc, qui embrassent toute la masse en lutte : les COMITÉS DE GREVE, les COMITÉS D'USINES, et, enfin, les SOVIETS. (..) Dans les périodes de luttes de classes aiguës, les appareils dirigeants des syndicats s'efforcent de se rendre maîtres du mouvement des masses pour le neutraliser. Cela se produit déjà lors de simples grèves, surtout lors des grèves de masse avec occupation des usines, qui ébranlent les principes de la propriété bourgeoise. En temps de guerre ou de révolution, quand la situation de la bourgeoisie devient particulièrement difficile, les dirigeants syndicaux deviennent ordinairement des ministres bourgeois.

C'est pourquoi les sections de la IV^o Internationale doivent constamment s'efforcer, non seulement de renouveler l'appareil des syndicats, en proposant hardiment et résolument dans les moments critiques de nouveaux leaders prêts à la lutte à la place des fonctionnaires routiniers et des carriéristes, mais encore de créer, dans tous les cas où c'est possible, des organisations de combat autonomes qui répondent mieux aux tâches de la lutte des masses contre la société bourgeoise, sans même s'arrêter, si c'est nécessaire, devant une rupture ouverte avec l'appareil conservateur des syndicats. S'il est criminel de tourner le dos aux organisations de masse pour se contenter de fictions sectaires, il n'est pas moins criminel de tolérer passivement la subordination du mouvement révolutionnaire des masses au contrôle de cliques bureaucratiques ouvertement réactionnaires ou conservatrices masquées ("progressistes"). Le syndicat n'est pas une fin en soi, mais seulement un des moyens dans la marche à la révolution prolétarienne."

6 Messages de forum

Les liens des centrales syndicales, de la grande bourgeoisie et de l'Etat bourgeois en France

14 novembre 2010 19:12, par Robert Paris

« *Je veux rendre hommage aux syndicats, qui ont eu une attitude responsable lors des conflits sociaux récents, même s'ils n'étaient pas d'accord, ce qui est leur rôle* », a assuré Sarkozy dans un entretien télévisé de mai 2008

Les liens des centrales syndicales, de la grande bourgeoisie et de l'Etat bourgeois en France

15 novembre 2010 19:23, par infos

la CCAS mettait une soixantaine d'emplois fictifs (elle emploie 5 700 salariés) à la disposition des centrales syndicales. La moitié proche de la CGT, l'autre des autres syndicats. L'un de ces emplois fictifs n'était d'ailleurs pas utilisé à n'importe quelle tâche : c'était une ancienne assistante de Bernard Thibault, le patron de la CGT...

Les liens des centrales syndicales, de la grande bourgeoisie et de l'Etat bourgeois en France

15 novembre 2010 20:59, par Robert

On comprend qu'au soir du 31 décembre 2009 Nicolas Sarkozy ait voulu « *rendre un hommage particulier aux partenaires sociaux qui ont fait preuve d'un grand sens des responsabilités* ».

Les liens des centrales syndicales, de la grande bourgeoisie et de l'Etat bourgeois en France

15 novembre 2010 21:07, par Toto

« Sans la CGT de Bernard Thibault, on ne peut rien faire dans ce pays », a confié récemment Nicolas Sarkozy. Dès mai 2007, avant même d'être élu à l'Élysée, Nicolas Sarkozy lâche d'ailleurs sur France2 : « J'ai beaucoup de respect pour Bernard Thibault ». « N'oubliez pas que vous serez réélu avant moi », a lancé Nicolas Sarkozy. Jean-Christophe Le Duigou, numéro 2 de la CGT. « Dans le passé, il y avait une tentative des gouvernements de nous contourner. Mais nous sommes devenus incontournables ».

Les liens des centrales syndicales, de la grande bourgeoisie et de l'Etat bourgeois en France

15 novembre 2010 21:11, par toto

Didier Le Reste, patron de la puissante fédération de cheminots précisant au passage que « la grève générale n'est pas réclamée par la base ».

Les liens des centrales syndicales, de la grande bourgeoisie et de l'Etat bourgeois en France

15 novembre 2010 21:26, par toto

La CGT est la centrale syndicale la plus puissante, mais ce n'est pas pour autant qu'au sein de ses syndicats on puisse rencontrer des syndiqués du rang. Les syndicats et sections syndicales CGT, comme ceux de toutes les autres Centrales, ne réunissent qu'exceptionnellement leurs syndiqués. Bien souvent à peine une fois par an. Les seules réunions qui a ont lieu ne réunissent que l'appareil syndical. En général ces réunions sont baptisées réunion de C.E. (commission exécutive) et ne groupent que des militants bénéficiant d'heures payées sur le temps de travail pour exercer un mandat de délégué du personnel ou du Comité d'Entreprise. (...) Les militants révolutionnaires ont le devoir de militer dans les organisations syndicales mais ils ont aussi celui de militer au sein de l'ensemble de la classe ouvrière, de prendre leurs responsabilités politiques vis-à-vis de

l'ensemble des travailleurs, en leur nom et pas seulement par personne (syndicale) interposée.

écrivait Lutte Ouvrière en 1967....